

VIVEMENT SAMEDI 26 JANVIER 2019



L'association « **QUAD DES COLLINES** » de POUZAUGES organise sa randonnée semi-nocturne. Le départ s'effectuera du parking du restaurant « **LE RELAIS FLEURY** » à LA MEILLERAIE TILLAY.

NOUVEAUTE
1 GROUPE
SSV

ATTENTION LE NOMBRE DE PLACES EST **LIMITE A 30 QUADS et 10 SSV (4 groupes de 10)**

14h00 : Accueil des pilotes et contrôle des véhicules (**assurance, permis, pneus et éclairage en état**)

14h45 : Briefing

15h00 : Départ pour la randonnée

19h30 : Dîner au Restaurant LE RELAIS FLEURY à la MEILLERAIE TILLAY

Possibilité de s'inscrire uniquement pour le repas et la soirée (pour les conjoints et les enfants)

Inscription : à retourner avant **le 6 JANVIER 2019** à :

Mr . SAVARIAU Franck, La Rainsandière 85700 LA MEILLERAIE TILLAY tel : 06.09.25.63.75

Email : quad.des.collines85@gmail.com



	tarif	Nbre	Nom-Prénom-Adresse	Téléphone
Pilote	38 € (Rando + Repas)			
.Passager	22 € (Repas)			
.Conjoint				
.Enfants				
.Adhérent				

-Adresse email : -**4x4 ou 4x2** :

- Marque et type de véhicule :- N° Immatriculation :

.....

- Permis de conduire n° :- Délivré le :

- Compagnie d'assurance :- Carte verte n° :

Cette balade est réservée aux véhicules homologués

Règlement du parcours

- Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accidents ou d'incidents causés par les pilotes ou leur véhicule.

- Chaque participant s'engage à :

- ✓ Etre possesseur du permis B et de l'assurance adéquate de son véhicule
- ✓ Effectuer la randonnée sous sa propre responsabilité vis-à-vis de sa capacité et être apte à faire la balade
- ✓ Respecter le code de la route et les instructions des organisateurs.
- ✓ **Ne pouvoir exercer à l'encontre des organisateurs et des propriétaires aucun recours à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à sa participation**
- ✓ **Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement, sans aucune indemnité, tout participant qui ne respecterait pas ce code de conduite**
- ✓ Un contrôle aura lieu avant le départ (permis, assurance et contrôle de l'état du quad)
- ✓ Respecter les personnes, espaces naturels, les propriétés privées et les cultures
- ✓ Tout participant devra porter obligatoirement ses équipements de sécurité, casque, bottes et gants en parfait état

La participation à cette balade implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

**Envoyez votre inscription accompagnée de votre règlement à l'ordre de l'association :
QUAD DES COLLINES.**

Bulletin à retourner, accompagné de la mention « **lu et approuvé** »

FAIT A :

Le : / /

SIGNATURE :